



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-005-2021-09

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Secrétariat - Direction de la Sécurité sanitaire et protection des populations

IDF-2021-08-31-00002 - ARRÊTÉ N°DS/2021-088?? Portant délégation de signature?? DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE (2 pages)

Page 3

Direction Interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Ile de France Outre-mer / Unité Budget

IDF-2021-09-02-00003 - ARRETE?? PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR INTERREGIONAL?? DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE?? ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER (6 pages)

Page 6

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / secrétariat de direction

IDF-2021-09-01-00006 - DÉCISION?? Portant délégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT,?? directeur régional et interdépartemental de l'alimentation,?? de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (2 pages)

Page 13

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / secrétariat de direction

IDF-2021-09-02-00001 - DÉCISION n° 2021-112?? Portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan Rudant, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris (9 pages)

Page 16

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-08-31-00002

ARRÊTÉ N°DS/2021-088

Portant délégation de signature
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE
RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DS/2021-088

Portant délégation de signature

DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Madame Cécile SOMARRIBA, Directrice Veille et Sécurité Sanitaire, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre des dites procédures.

ARTICLE 2^e : Demeurent réservés à la signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies d'officines et aux laboratoires de biologie médicale.

- Les correspondances de toutes natures, adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils départementaux

ARTICLE 3^e: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile SOMARRIBA, la délégation qui lui est conférée est donnée, à :

- Madame le Docteur Aurélie MISME, Directrice adjointe

ARTICLE 4^e: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile SOMARRIBA et de Madame le Docteur Aurélie MISME, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame Valérie GODINOT, responsable par intérim du département qualité / sécurité, pharmacie médicament biologie (QSPharMBio) ;
- Monsieur Matthieu METZGER, responsable du département Défense et Sécurité ;
- Madame Jane-Lore MAZUE, adjointe au responsable du département Défense et Sécurité ;
- Monsieur le Docteur Manuel ZURBARAN, responsable du département Veille, alertes et gestion sanitaires ;
- Madame Valérie QUERMELIN, adjointe au responsable du département Veille, alertes et gestion sanitaires ;
- Monsieur Michel HUGUET, responsable du département Réclamations, Evènements indésirables et Vigilances ;
- Madame Isabelle NICOLET, responsable adjointe du département Réclamations, Evènements indésirables et Vigilances,
- Madame Emilie DAIMANT, responsable du département Point Focal Régional et coordination des alertes ;
- Monsieur Damian MATHEY, sous-directeur à la gestion de l'épidémie COVID-19.

ARTICLE 5^e: L'arrêté n°DS-2021/31 du 9 août 2021 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

ARTICLE 6^e: La Directrice Veille et Sécurité Sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 31 août 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

Direction Interrégionale de la protection
judiciaire de la Jeunesse Ile de France
Outre-mer

IDF-2021-09-02-00003

ARRETE
PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE
DU DIRECTEUR INTERREGIONAL
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER



DIRECTION
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
DIRECTION INTERREGIONALE
ÎLE DE FRANCE - OUTRE-MER

ARRETE

**PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR INTERREGIONAL
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER**

VU le décret n°66-614 du 10 août 1966 modifié relatif à l'organisation des services de l'Etat dans la région parisienne ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 5 novembre 2020 du garde des sceaux, ministre de la justice, portant nomination de monsieur Hervé DUPLÉNNE en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer, à compter du 1^{er} janvier 2021;

VU l'arrêté IDF-2020-11-27-003 portant délégation de signature à monsieur Hervé DUPLÉNNE en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France – Outre-mer, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

Liste nominative en annexe

A compter du 1^{er} Septembre 2021, l'effet de signer, au nom du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions faisant l'objet de l'article 2 (ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat et liquidation et ordres de recouvrement des recettes non fiscales) et 3 (ordonnancement secondaire des dépenses dans le cadre du programme 723) de IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directeur Interrégional Adjoint	M. Jean MENJON
75	Secrétaire général	M. Benjamin VAILLANT
75	Directeur des Ressources Humaines	M. Frédéric BERARD
75	Directeur Des Missions Educatives	M Jean –Yves BASSINOT
75	Directeur de l'Evaluation et de la Programmation des Affaires Financières et Immobilières	M. Laurent BROSSE
75	Directeur de l'Evaluation et de la Programmation des Affaires Financières et Immobilières Adjoint	M. Nicolas GUILLO

A l'effet de signer, à compter du 1^{er} septembre 2021, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées aux articles 1, 2, 3, 4 et 5 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 3

Une ampliation de cet arrêté est adressée au Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 4

Est abrogé, à compter du 1^{er} septembre 2021, l'arrêté IDF-2021-01-04-004 du 04 janvier 2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

Article 5

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer et les personnes mentionnées aux articles 1^{er} et 2 sont chargés, à compter du 1^{er} septembre 2021, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 02 septembre 2021,

Pour le Préfet et par délégation

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

Hervé DUPLLENNE

Subdélégation article 1 et 3

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Emploi	Noms	Nom marital	Prénoms	
DTPJJ 75	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Directrice territoriale	VELLA		Sylvie	
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Directrice territoriale adjointe	LAPENE		Caroline	
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable de l'appui au pilotage territorial	-			
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable des politiques institutionnelles	DURANTEL		Marc	
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable des politiques institutionnelles	-			
	EPE Paris	EPE Paris	Directeur	MINGOTAUD		Thibaut	
	EPE Paris	UEHC SALOMON DE CAUS	Responsable d'unité éducative	-			
	STEMO EST PARISIEN	STEMO EST PARISIEN	Directrice	GAVIREY		Florence	
	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Responsable d'unité éducative	MATOU		Karine	
	STEMO EST PARISIEN	UEMO CHEMIN VERT	Responsable d'unité éducative	PISANIAS		Mireille	
	STEMO PARIS MNA	STEMO PARIS MNA	Directrice	BERENGER		Emma	
	STEMO PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	Responsable d'unité éducative	SAGULI		Tiffany	
	STEMO PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	Responsable d'unité éducative	-			
	STEMO PARIS CENTRE	STEMO PARIS CENTRE	Directrice	TAUPIN		Marguerite	
	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	Responsable d'unité éducative	POLLET-ROUYER		Isabelle	
	STEMO PARIS CENTRE	UEMO LAFAYETTE - APPROCHE SYSTEMIQUE	Responsable d'unité éducative	BAUIARD		Marie-Féline	
	STEMO SUD PARISIEN	STEMO SUD PARISIEN	Directrice	VALEMOIS		Auce	
	STEMO SUD PARISIEN	UEMO FRIANT	Responsable d'unité éducative	FALCONNET		Corinne	
	STEMO SUD PARISIEN	UEMO BASTILLE	Responsable d'unité éducative	GUAMIS		Thérèse	
	STEI DE PARIS	STEI DE PARIS	Directeur	ARCHICH		Mohamed	
	STEI DE PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	Responsable d'unité éducative	JEAN		Véronique	
	STEI DE PARIS	UEAJ ROMAINVILLE	Responsable d'unité éducative	SER		Patrick	
	STEMO NORD PARISIEN	STEMO NORD PARISIEN	Directrice	PREVOST		Typhaine	
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO CHÂTEAU D'EAU	Responsable d'unité éducative	OJALVO-RICHARD		Catherine	
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	Responsable d'unité éducative	STEPHAN		Cécile	
	DTPJJ 77			Directrice territoriale	-		
	DTPJJ 77	DTPJJ77		Directeur territorial adjoint	PETT		Thierry
	DTPJJ 77	DTPJJ77		Responsable de l'appui au pilotage territorial	ZIMMER		Marianne
DTPJJ 77	DTPJJ77		Responsable des politiques institutionnelles	WOIKRET		Marylyn	
DTPJJ 77	DTPJJ77		Responsable des politiques institutionnelles	-			
STEMOI SUD 77	STEMOI SUD 77	Directrice	SERGENT		Laurence		
STEMOI SUD 77	UEMO MELUN	Responsable d'unité éducative	BEAUMONT	PHILIPPEAU		Véronique	
STEMOI SUD 77	UEMO MONTEREAU	Responsable d'unité éducative	GAGNE	GUIGNAT		Nathalie	
STEMOI SUD 77	UEAT MELUN	Responsable d'unité éducative	DAUDRE	COURBE		Christèle	
STEMOI SUD 77	UEAJ MELUN	Responsable d'unité éducative	AMAR	BOUSSARD		Auréli	
EPEI MEAUX	EPEI MEAUX	Directrice	VARTANIAN		Emilie		
EPEI MEAUX	UEHC MEAUX	Responsable d'unité éducative	-				
EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	Responsable d'unité éducative	MILLET		Auréli		
STEMO NORD 77	STEMO NORD 77	Directrice	OLIVIER		Muriel		
STEMO NORD 77	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	Responsable d'unité éducative	CECCALDI-REGNIER		Aïre		
STEMO NORD 77	UEMO - PEAT MEAUX	Responsable d'unité éducative	SAVIER	D'ENTRAYGUES		Sandrine	
STEMO NORD 77	UEMO LAGNY	Responsable d'unité éducative	BENOIST		Bruno		
STEMOI CENTRE 77	STEMOI CENTRE 77	Directeur	PRONZOLA		Sébastien		
STEMOI CENTRE 77	UEMO LIEUSAIN	Responsable d'unité éducative	HASNI		Abdelah		
STEMOI CENTRE 77	UEMO TORCY	Responsable d'unité éducative	-				
STEMOI CENTRE 77	UEAJ COMBS LA VILLE	Responsable d'unité éducative	PICART		Auréli		
DTPJJ 78	DTPJJ 78		Directrice territoriale	GROH	DEGENEVE	Bathilde	
DTPJJ 78	DTPJJ 78		Directrice territoriale adjointe	ADAM	SAUGNER	Déborah	
DTPJJ 78	DTPJJ 78		Responsable de l'appui au pilotage territorial	GABARD		Christophe	
DTPJJ 78	DTPJJ 78		Responsable de l'appui au pilotage territorial	RADJENDRA SINGH		Pragathe	
DTPJJ 78	DTPJJ 78		Responsable des politiques institutionnelles	GUMBELET		Jean-Christophe	
STEMO SUD YVELINES	STEMO SUD YVELINES	Directrice	LEGARDINIER		Anne		
STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VOISINS	Responsable d'unité éducative	ROCHETTE		Dominique		
STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	VIGOUROUX		Françoise		
STEMO SUD YVELINES	UEAT VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	GOFRON		Mathilde		
EPEI SUD YVELINES	EPEI SUD YVELINES	Directrice	THELLIER		Jenna		
EPEI SUD YVELINES	UEHDR VOISIN LE BRETONNEUX	Responsable d'unité éducative	REYNAUD		Cécile		
EPEI SUD YVELINES	UEAJ PS VILLEPREUX	Responsable d'unité éducative	EICHHORST		Yolande		
EPEI SUD YVELINES	UEAJ DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	GUERIN		Maga		
STEMO VAL DE SEINE	STEMO VAL DE SEINE	Directrice	VIGNON		Corinne		
STEMO VAL DE SEINE	UEMO POISSY	Responsable d'unité éducative	RABALISON		Stéphanie		
STEMO VAL DE SEINE	UEMO MANTES	Responsable d'unité éducative	FRUD'HOMME		Christèle		
EPEI NORD YVELINES	EPEI NORD YVELINES	Directrice	LUCIATHE		Patricia		
EPEI NORD YVELINES	UEHC AUBERGENVILLE	Responsable d'unité éducative	FALL		Marsou		
EPEI NORD YVELINES	UEAJ POISSY	Responsable d'unité éducative	BLACHON		Jean-Baptiste		
SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Directrice de Service	DEHAUT		Elise		
SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	LELOUEY		Nathalie		
SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	MESTACK		Gaillaume		
SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	AYAT		Abdelkader		
DTPJJ 91	DTPJJ91		Directrice territoriale	MOSNER	CHOPIN	Marie-Féline	
DTPJJ 91	DTPJJ91		Conseiller Technique	BANDINI		Dimitri	
DTPJJ 91	DTPJJ91		Responsable de l'appui au pilotage territorial	MEIGNAN		Philippe	
DTPJJ 91	DTPJJ91		Responsable des politiques institutionnelles	LECHAIN		Kévin	
CEF BUREAUX SUR YVETTE	CEF BUREAUX SUR YVETTE	Directrice	MARTINAT		Laurence		
CEF BUREAUX SUR YVETTE	CEF BUREAUX SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	ANTON		Stéphanie		
CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Directrice	BRIDIER	ZERWETZ		Malika	
CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	GOMIS		Acélaide		
EPE 91	EPE 91	Directeur	RONTARD		Yven		
EPE 91	UEHC DRAVEL	Responsable d'unité éducative	ALPHONSE		Jonathan		
EPE 91	UEHC EPINAY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	CORTESE	MANKASSA-NKOUNKOU		Emilie	
STEI ESSONNE	STEI ESSONNE	Directeur	PIEVE		Fabrice		
STEI ESSONNE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	DEVILLE		Mannel		
STEI ESSONNE	UEAJ BUREAUX SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	PINON		Claire		
STEI ESSONNE	UEAJ BUREAUX SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	SARAGA	APLOGAN		Blanche	
STEI ESSONNE	UEAJ LES ULIS	Responsable d'unité éducative	BERTIER		Sophie		
SCJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SCJD	Directeur	PREAUX		Marion		
SCJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SCJD	Responsable d'unité éducative	ALESSANDRI	GOTZSORG		Élodie	
SCJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SCJD	Responsable d'unité éducative	DIABIRA		Gniski		
SCJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SCJD	Responsable d'unité éducative	MARCHAND		Lucie		
STEMO BRETAGNE SUR ORGE	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	Directrice	PRIEST		Carole		
STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO BRETAGNE SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	RIGHELE	MUNOZ		Noémie	
STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO PALAISEAU	Responsable d'unité éducative	BOUGAULT	BLANCHARD		Anne	
STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	TIKHERBATINE	MEHABLI		Zelalika	
STEMO COURCOURONNES	STEMO COURCOURONNES	Directrice	GRAZZINI	MEGHERBI		Déla	
STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURONNES	Responsable d'unité éducative	-				
STEMO COURCOURONNES	UEMO CORBEL ESSONNE	Responsable d'unité éducative	OULION		Sophie		
STEMO COURCOURONNES	UEAT EVRY	Responsable d'unité éducative	THIRY		Christine		

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse – IDF1-2021-09-04-005– Arrêté portant subdélégation de la signature du Directeur Interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Ile De France et Outre-Mer

	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Directeur territorial	BOUBKER		abdelaziz
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Directrice territoriale adjointe	RAULET		Christelle
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Responsable de l'appui au pilotage territorial	CHASSE		Louis-Dominique
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Responsable des politiques institutionnelles			
	STEMO NORD 92	STEMO NORD 92	Directeur	ALFARO		José
	STEMO NORD 92	UEMO LA GARENNE COLOMBES	Responsable d'unité éducative	POMMIER	PERRAUDIN	Nadine
	STEMO NORD 92	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	Responsable d'unité éducative	TOULORGE		Magali
	STEMO Centre 92	STEMO CENTRE 92	Directeur	BOMANE-SAÏB		Gérard
	STEMO Centre 92	UEMO NANTERRE	Responsable d'unité éducative			
	STEMO Centre 92	UEMO SURESNES	Responsable d'unité éducative	THEETEN		Peggy
	STEMO Centre 92	UEAT NANTERRE	Responsable d'unité éducative	MARIE SAINTE		Catherine
	STEMO SUD 92	STEMO SUD 92	Directeur	MAHOT-BOUDIAS		Quentin
	STEMO SUD 92	UEMO BOURG LA REINE	Responsable d'unité éducative	CECCHET		Jean-Luc
	STEMO SUD 92	UEMO MALAKOFF	Responsable d'unité éducative (à compter du 15/09/2022)	DOUBLET		Adèle
	EPEI ASNIERES	EPEI ASNIERES	Directrice	OKBA	MESSAR	Sabriya
	EPEI ASNIERES	UEHC ASNIERES	Responsable d'unité éducative	CHEVRIER		Olivier
	EPEI ASNIERES	UEAJ LEVALLOIS-PERRET	Responsable d'unité éducative	HANNOUN		Martine
	EPEI BAGNEUX	EPEI BAGNEUX	Directeur	BOUABDALLAH		Abdelmalik
	EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	Responsable d'unité éducative	BEN ESSAVY		Abdel
	EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	LESUEUR		Stephanie
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Directeur territorial	BRIHAT		Jean-Christophe
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Directrice territoriale adjointe	NTIFI		Sophia
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	BONNET		Sylvie
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial adjointe	RABIAT		Cléo
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	PAVAN		Michael
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable des politiques institutionnelles			
	STEMO PANTIN	STEMO UEMO PANTIN	Directeur	ROMEO		Frédéric
	STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	Responsable d'unité éducative			
	STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIERS	Responsable d'unité éducative	LECAS		Marie-Lise
	STEMO LE RAINCY	STEMO UEMO LE RAINCY	Directeur			
	STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	Responsable d'unité éducative	MOREY	MOREY	Caroline
	STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	Responsable d'unité éducative	CHAUVET		Fabrice
	STEMO LE RAINCY	UEMO MONIREUIL	Responsable d'unité éducative	POSADZKI		Aurèle
	STEMO PIERREFITTE	STEMO PIERREFITTE	Directrice	BOUNAB		Sara
	STEMO PIERREFITTE	UEMO PIERREFITTE	Responsable d'unité éducative			
	STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT-OUEN	Responsable d'unité éducative	FRERET		Corinne
	STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT DENIS	Responsable d'unité éducative	FADIGA		Mamadou
	STEMO DRANCY	STEMO UEMO DRANCY	Directrice	GOOSSENS		Emilie
	STEMO DRANCY	UEMO DRANCY	Responsable d'unité éducative	ROUOU		Cécile
	STEMO DRANCY	UEMO AULNAY	Responsable d'unité éducative	DUBARD		Corinne
	STEMO DRANCY	QUARTIERS MINEURS Villepinite	Responsable d'unité éducative			
	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Directrice	BOUTKHILI		Yasmine
	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	VILLETTE		Cécilia
	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	ZEROUALI		Djamal
	EPE PANTIN	EPE/UEHC PANTIN	Directeur	FERNANDES		Daniël
	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	Responsable d'unité éducative	DERBAL		Riad
	EPE PANTIN	UEHD PANTIN	Responsable d'unité éducative	DZIAN		Dimitri
	EPE ROSNY- SOUS -BOIS	EPE ROSNY- SOUS -BOIS	Directeur	GHARBI		Maxime
	EPE ROSNY- SOUS -BOIS	UEHC ROSNY	Responsable d'unité éducative	EMERIAULT		Clare
	EPE ROSNY- SOUS -BOIS	UEHD-M M AUBERVILLIERS	Responsable d'unité éducative	TAIL		Djama
	SEAT BOBIGNY	SEAT BOBIGNY	Directrice	CHAPIN		Angelina
	STEI VILLEMOMBLE	STEI VILLEMOMBLE	Directeur	ANGWE-NZE		Julien
	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	Responsable d'unité éducative	BELKEDIEM		Aïf
	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ PANTIN	Responsable d'unité éducative	FERGUEIS		Abd malek
	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ SAINT DENIS	Responsable d'unité éducative	JAMARD		Marie-Line
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Directrice territoriale	KIEFFER	MEIGNAN	Anne
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Directrice territoriale adjointe	PIQUET	LALUMIERE	Cécile
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Responsable de l'appui au pilotage territorial	SEZNEC		Elodie
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Responsable des politiques institutionnelles	PELLEGRINI		Stéphanie
	EPE ARCUEIL	EPE ARCUEIL	Directeur	RUELLAND		Richard
	EPE ARCUEIL	UEHC ARCUEIL	Responsable d'unité éducative	SAMSON		Nicolas
	EPE ARCUEIL	UEHD CRETEIL	Responsable d'unité éducative	GLOUBI		Jaouad
	EPE VAL-DE-MARNE	EPE VAL-DE-MARNE	Directeur	BERRADA		Nahel
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative (FF)	KOFFI EBANDA		Raoul
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC VILLIERS-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	PETIT		Cécile
	STEI CRETEIL	STEI CRETEIL	Directrice	OLIVE-MARINO		Sonia
	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL	Responsable d'unité éducative	DA SILVA		Nathalie
	STEI CRETEIL	UEAJ LE-PERREUX-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	MOLLET		Emmanuelle
	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL RA "du soleil plein l'assiette"	Responsable d'unité éducative	HOUBRON		Benoit
	STEMO CENTRE 94	STEMO CENTRE 94	Directrice			
	STEMO CENTRE 94	UEMO CRETEIL	Responsable d'unité éducative	FABRE		Clara
	STEMO CENTRE 94	UEMO VILLENEUVE-ST-GEORGES	Responsable d'unité éducative	BENKAHLA		Malika
	STEMO EST 94	STEMO EST 94	Directrice	MATHONNIERE		Catherine
	STEMO EST 94	UEMO NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	LACOUX		Celine
	STEMO EST 94	UEAT CRETEIL	Responsable d'unité éducative (FF)	AGBI		Mehdi
	STEMO OUEST 94	STEMO OUEST 94	Directrice			
	STEMO OUEST 94	UEMO ARCUEIL	Responsable d'unité éducative(missionné)	MONCHAUX	AMORIM DANT	Elodie
	STEMO OUEST 94	UEMO VITRY-SUR-SEINE	Responsable d'unité éducative	GALLICE		Laetitia
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Directrice territoriale	BOUSSOU		Catherine
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Directeur territorial adjoint	MARREC		Grégory
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Responsable de l'appui au pilotage territorial	KAHLI		Hourya
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Responsable des politiques institutionnelles	FLERET		Charly
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	EPEI VILLIERS-LE-BEL	Directrice			
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	BELLABAS		Fouil
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEAJ VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	TALLET		Didier
	EPEI DE PONTOISE	EPEI PONTOISE	Directrice	NESTRET		Marie-Nella
	EPEI DE PONTOISE	UEHC PONTOISE	Responsable d'unité éducative	MARSILE	BONDOA	Nathalie
	EPEI DE PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	MAGOTTEAUX		Aurora
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Directeur	MESSAOUDI		Raïssa
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT BRICE	Responsable d'unité éducative	GRECO		Cléa
	STEMO EST	STEMO EST	Directrice			
	STEMO EST	UEMO SARCELLES	Responsable d'unité éducative			
	STEMO EST	UEMO ARNOUVILLE	Responsable d'unité éducative	ROUGERON		Helga
	STEMO OUEST	STEMO OUEST	Directeur			
	STEMO OUEST	UEMO COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	VAZELLE	BEY	Angéline
	STEMO OUEST	UEMO ARGENTEUIL	Responsable d'unité éducative	LE NOZERH		Joanna
	STEMO OUEST	UEAT PONTOISE	Responsable d'unité éducative	AIGUADEL JALEME		Jeanette

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse – IDF1-2021-09-04-005– Arrêté portant subdélégation de la signature du Directeur Interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Ile De France et Outre-Mer

DIRPJJ	DIRPJJ	DIRECTION	Directeur interrégional adjoint	MENJON		Jean
	DIRPJJ	DIRECTION	Secrétaire général	VAILLANT		Benjamin
	DIRPJJ	CABINET	Chef de cabinet	HERBAUT		Caroline
	DIRPJJ	CABINET	Chef de cabinet Adjoint	ROUILLE-PATRIER		Pierre
	DIRPJJ	DRH	Directeur des ressources humaines	BERARD		Frédéric
	DIRPJJ	DRH	Directeur des ressources humaines adjoint	-		-
	DIRPJJ	DRH	Responsable gestion administrative et financière	LUCE		Marie-Claire
	DIRPJJ	DRH	Coordmatrice contrôle de paie	RITT		Anais
	DIRPJJ	DRH	Responsable de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	TECHER		Sonia
	DIRPJJ	DRH	Responsable de la gestion des parcours et des compétences	BLANCHE		Aurélie
	DIRPJJ	DRH	Responsable juridique contentieux	MORINEAU		Eglantine
	DIRPJJ	MISSION DIR	Responsable maîtrise des risques	ANGELI		Jean-François
	DIRPJJ	MISSION DIR	Chargé de mission Outre-mer	SAUVAGE		Léonor
	DIRPJJ	DEPAFI	DEPAFI	BROSSE		Laurent
	DIRPJJ	DEPAFI	DEPAFI adjoint	GUILLO		Nicolas
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable Contrôle Interne Comptable et Financier	OUHMAH	BENSALAH	Saadia
	DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	CARCHON		Myriam
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité facturation SAH	FEBVRE		Caroline
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité immobilier	BERTHAUME		Helène
	DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité immobilier	SEDDAR		Karima
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité exécution Budgétaire	LEPROVOST		Pascale
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité Commande Publique	MORIN		Nathalie
	DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur budget/achats/marchés	SAFFAR		Karine
	DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur budget/achats/marchés	TAM		Yolande
	DIRPJJ	DEPAFI	Directeur au Système d'information	SERRE		Jean-Marc
DIRPJJ	DME	Directeur des missions éducatives	BASSINOT		Jean-Yves	
DIRPJJ	DME	Directrice des missions éducatives adjointe	MINERY		Anne-Laure	

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse – IDF1-2021-09-04-005– Arrêté portant subdélégation de la signature du Directeur Interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Ile De France et Outre-Mer

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2021-09-01-00006

DÉCISION

Portant délégation de signature de Monsieur
Benjamin BEAUSSANT,
directeur régional et interdépartemental de
l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt d'île-de-France



DÉCISION

Portant délégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT,
directeur régional et interdépartemental de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2019 nommant Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à :

- M. Benjamin GENTON, ingénieur en chef, des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- Mme Sylvie PIERRARD, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, directrice régionale et interdépartementale adjointe,

à l'effet de signer tous arrêtés et décisions relevant de l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Emmanuel HEMERY, chef de mission de l'agriculture et de l'environnement, chef du service régional de la formation et du développement, ou en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjointe, Mme Anne RICHARD, professeur de lycée professionnel agricole, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous arrêtés, décisions et documents concernant le point I, alinéas 1 et 2 de l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à M. Gérôme PIGNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service régional de l'information statistique et économique, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous arrêtés, décisions et documents concernant le point I, alinéa 3 de l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé.

Article 4 : La décision N° IDF-2019-11-12-002 du 12 novembre 2019 est abrogée.

Article 5 : le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1, 2 et 3 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/

Fait à Cachan, le

0 1 SEP. 2021

Le directeur régional et interdépartemental
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France



Benjamin BEAUSSANT

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2021-09-02-00001

DÉCISION n° 2021-112

Portant subdélégation de signature de Monsieur
Gaëtan Rudant, directeur régional et
interdépartemental de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités d Île-de-France aux
agents de l'unité départementale de Paris

DÉCISION n° 2021-112

Portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan Rudant, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu le code du commerce ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié portant statut de la coopération ;

Vu la loi n° 73-548 du 27 juin 1973 relative à l'hébergement collectif ;

Vu la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 modifiée portant statut des sociétés coopératives ouvrières de production ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

Vu la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 modifiée relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu le décret n°79-376 du 10 mai 1979 modifié fixant les conditions d'établissement de la liste des sociétés coopératives ouvrières de production ;

Vu le décret n°71-797 du 20 septembre 1971 portant publication de l'accord européen sur le placement au pair ;

Vu le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour l'application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335-6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans la région et les départements d'Ile de France ;

Vu le décret n° 2015-1103 du 1er septembre 2015 relatif au dispositif local d'accompagnement ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État ;

Vu le décret n° 2020-67 du 30 janvier 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans les domaines de l'économie et des finances ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 relatif aux instruments de mesure ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2021 portant nomination de Monsieur Gaëtan RUDANT sur l'emploi de directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, à compter du 1er avril 2021 ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 29 mars 2021 nommant Barbara CHAZELLE directeur régional adjoint, directeur de l'unité de Paris à compter du 1^{er} avril 2021 ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 20 juin 2021 nommant Xavier RAHER directeur adjoint de l'unité de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2021-03-31-00003 du 31 mars 2021 par lequel le Préfet de Paris délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France;

Décide

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à Barbara CHAZELLE, directeur régional adjoint, directeur de l'unité départementale de Paris, à l'effet de signer, au nom du préfet de Paris, pour le département de Paris, dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes décisions figurant ci-dessous ainsi celles relevant des missions de cohésion sociale dans le département de Paris de la direction régionale et interdépartementale, à l'exception des arrêtés réglementaires généraux et des décisions mentionnées à l'article 3 :

1° Nature de la matière – Salaires et conseillers des salariés

Etablissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile – article L.7422-2 du code du travail

Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile – articles L.7422-6 à 7422-7 et L.7422-11 du code du travail

Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés - article L.3141-23 code du travail

Décisions relatives au remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale - Articles L.3232-7 et -8 R.3232-3 et 4 du code du travail

Décisions relatives au paiement direct aux salariés de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale - articles L.3232-7 et -8, R.3232-6 du code du travail

Décisions en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié - articles D.1232-7 et 8 du code du travail

Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission - article L.1232-11 du code du travail

Agrément des contrôleurs des caisses de congés payés - article D.3141-11 du code du travail

Extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental - article D.2261-6 du code du travail

2° Nature de la matière – Jeunes de moins de 18 ans

Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance - articles L.4153-6, R.4153-8 et R.4153-12 du code du travail, article L.2336-4 du code de la santé publique ;

Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode - article L.7124-1 du code du travail ;

Délivrance, renouvellement, retrait, suspension de l'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants - articles L.7124-5 et R.7124-1 du code du travail ;

Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant, employé dans les spectacles, les professions ambulantes ou comme mannequin dans la publicité et la mode, entre ses représentants légaux et le pécule ; autorisation de prélèvement - article L.7124-9 du code du travail ;

3° Nature de la matière – Agences de mannequins

Attribution, renouvellement, suspension, retrait de la licence d'agence de mannequins - articles L.7123-14 et R.7123-8 à -17 du code du travail ;

4° Nature de la matière – Hébergement collectif

Accusé de réception de la déclaration par un employeur de l'affectation d'un local à l'hébergement, mises en demeures et décision de fermeture concernant ce local - articles 1, 5, 6 et 7 de la loi n° 73-548 du 27/06/1973 susvisée ;

5° Nature de la matière – Conciliation

Procédure de conciliation - articles L.2522-4 et R.2522-1 à R.2522-21 du code du travail ;

6° Nature de la matière - Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail (CISSCT)

Mise en place d'un CISSCT dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (décision de mise en place, invitation des membres) - articles L.4524-1 et R.4524-1 à -9 du code du travail ;

7° Nature de la matière – Apprentissage et Alternance

Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours - articles L.6223-1 et L.6225-1 à L.6225-3, R.6223-16 et R.6225-4 à R.6225-8 du code du travail ;

8° Nature de la matière – Placement au pair

Autorisation de placement au pair de stagiaires "aides familiales" – décret n°71-797 du 20/09/1971 susvisé, circulaire n°90-20 du 03/01/1999, accord européen du 21/11/1999 ;

9° Nature de la matière – Aide aux salariés placés en activité partielle

Attribution de l'allocation d'activité partielle- articles L.5122-1, R.5122-1 à R.5122-19 du code du travail ;

Accord préalable d'autorisation d'activité partielle – articles L.5122-1, R.5122-2 à R.5122-4 du code du travail ;

10° Nature de la matière – Mise en place de l'activité partielle de longue durée

Décision de validation ou de refus de validation des accords collectifs d'activité partielle de longue durée - Loi n°2020-734 du 17/06/2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, notamment son article 53 ; article 5 du décret n°2020-926 du 28/07/2020 relatif au dispositif spécifique d'activité partielle en cas de réduction d'activité durable ; article R. 5122-4 du code du travail ;

Décision d'homologation ou de refus d'homologation des documents unilatéraux d'activité partielle de longue durée - Loi n° 2020-734 du 17/06/2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, notamment son article 53 ; article 5 du décret n°2020-926 du 28/07/2020 relatif au dispositif spécifique d'activité partielle en cas de réduction d'activité durable ; article R. 5122-4 du code du travail ;

Décision de demande de remboursement à l'Agence de Services et de Paiement des allocations d'activité partielle de longue durée - Loi n° 2020-734 du 17/06/2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, notamment son article 53 ; article 5 du décret n°2020-926 du 28/07/2020 relatif au dispositif spécifique d'activité partielle en cas de réduction d'activité durable ;

Décision d'autorisation de renouvellement ou de refus de renouvellement de la décision de validation de l'accord ou d'homologation du document d'activité partielle de longue durée - Loi n° 2020-734 du 17/06/2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, notamment son article 53 ; article 5 du décret n°2020-926 du 28/07/2020 relatif au dispositif spécifique d'activité partielle en cas de réduction d'activité durable ; article R. 5122-4 du code du travail ;

11° Nature de la matière – Emploi

Convention conclue avec des entreprises de - de 300 salariés pour faire procéder à étude de situation en termes d'égalité professionnelle – article R.1143-1 du code du travail, D.1143-2 et suivants du code du travail Conventions FNE, notamment : d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, de congé de conversion, de cellule de reclassement, de formation et d'adaptation, cessation d'activité de certains travailleurs salariés - articles L.5111-1 à 3, L.5123-1 à 41, L.1233-1-3-4, R.5112-11, et L.5124-1, R.5123-3 et R.5111-1 et 2 du code du travail, circulaire DGEFP n°2011/12 du 01/05/2011, instruction DGEFP/MADE/2016/66 du 8/03/2016 ;

Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi - articles L.5121-3 à 5 et R.5121-14 à 18 du code du travail ;

Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC - articles L.5121-3, R.5121-14 et R.5121-15 du code du travail ;

Convention d'engagement de développement de l'emploi et des compétences - article L.5121-1, L.5121-2, D.5121-1 à D.5121-3 du code du travail ;

Décisions d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L.2242-16 et 2242-17 du code du travail – D.2241-3 et 2241-4 du code du travail ;

Notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation - articles L.1233-84 à L.1233-89, D1233-37, D.1233-38, D1233-45, D.1233-46 du code du travail ;

Agrément de reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière et de production (SCOP) - Loi n°47- 1775 du 19/09/47 susvisée, loi n°78-763 du 19/07/1978 susvisée, décret n°79-376 du 10/05/1979 susvisé, loi n°2014-856 du 31/07/2014 susvisée ;

Dispositifs locaux d'accompagnement - circulaires DGEFP 2002-53 du 10/12/2002 et 2003-04 du 04/03/2003, décret n°2015-1103 du 01/09/2015 susvisé ;

Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne - articles L7232-1 et suivants du code du travail, article D.312-6-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Conventions relatives à l'insertion par l'activité économique - articles R.5132-1 à 6, 44, D.5132-10-1, R 5132-10- 6 à R 5132-10-11, D.5132-26, R 5132-27 à R 5132-43, R 5132-44 à R.5132-47 du code du travail, l'instruction DGEFP n°2014-2 du 2/02/2014 ;

Conventionnement des missions locales - articles L.5314-1 à L5314-4 du code du travail ;

Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments " entreprises solidaires" – articles L.3332-17-1 et R.3332-21-3 du code du travail ;

12° Nature de la matière - Garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi

Exclusion ou réduction temporaire ou définitive du revenu de remplacement - articles L.5426-2 à L.5426-9, R.5426-1 et suivants du code du travail ;

13° Nature de la matière - Formation professionnelle et certification

Remboursement des rémunérations perçues par les stagiaires AFPA abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation - articles R.6341-45 à R.6341-48 du code du travail ;

Délivrance du titre professionnel - Désignation du jury – Valorisation des acquis et de l'expérience (VAE) : recevabilité VAE – articles R.338-6 et 7 du code de l'éducation - loi n°2002-73 du 17/01/2002 susvisée, décret n°2002-615 du 26/04/2002 susvisé, arrêté du 9/03/2006 ;

14° Nature de la matière – Obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap

Sanction administrative pour non-respect des obligations d'emploi – articles L.5212-2, L.5112-6 à L.5212-12 et R.5212-31 du code du travail ;

Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés - articles L.5212-8 et R.5212-15 du code du travail ;

15° Nature de la matière – Travailleurs en situation de handicap

Subvention d'installation d'un travailleur handicapé - articles R.5213-52, D.5213-53 à 5213-61 du code du travail ;

Aides financières pour l'adaptation du lieu de travail et pour le renforcement de l'encadrement des travailleurs handicapés – L.5213-10, R.5213-32 à R.5213-38 du code du travail ;

Prime pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage - articles L.6222-38, R.6222-55 à 6222- 58 du code du travail, arrêté du 15/03/78

Aide aux postes des entreprises adaptées – R.5213-74 à 76 du code du travail ;

16° Nature de la matière – Métrologie Légale

Attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés - article 37 du décret n°2001-387 du 03/05/01 susvisé et article 45 de l'arrêté du 31/12/2001 ;

Approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure (en cas d'absence d'organisme désigné) - articles 18 et 23 du décret n°2001-387 du 03/05/2001 précité ;

Injonctions aux installateurs d'instruments de mesure - article 26 du décret 2001-387 du 03/05/2001 précité ;

Délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés - article 37 du décret n°2001-387 du 03/05/2001 précité, article 43 de l'arrêté du 31/12/01, arrêtés du 01/10/1981 et du 07/07/2004 ;

Déroptions aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure - article 41 décret n°2007-387 du 03/05/2001 précité ;

Aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure - article 62-3 de l'arrêté du 31/12/2001 ;

Aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais - article 5 du décret n°2001-387 du 03/05/2001 précité et article 3 arrêté du 31/12/2001

Invitation d'un opérateur économique à mettre un terme à une non-conformité constatée ; ordre de remise en conformité, de rappel ou de retrait du marché d'un instrument de mesure non conforme ; interdiction ou restriction de mise sur le marché, de mise en service ou d'utilisation d'un instrument de mesure non conforme - article 5-20 du décret n°2007-387 du 03/05/2001 précité ;

Délivrance de certificat d'examen de type en l'absence d'organisme désigné- articles 7 et 8 du décret n°2007- 387 du 03/05/2001 précité ;

Autorisation de mise en service d'un nombre limité d'instruments d'un type pour lequel une demande d'examen de type a été présentée-article 12 du décret n°2007-387 du 03/05/2001 précité ; Injonction au titulaire d'un certificat d'examen de type de porter remède aux défauts constatés et de demander un nouvel examen de type ; suspension du bénéfice de la marque d'examen de type et suspension de la mise sur le marché des instruments du type présentant des défauts ;

Mise en demeure d'un bénéficiaire de certificat d'examen de type de remédier aux défauts constatés sur les instruments en service ; interdiction d'utilisation des instruments restant défectueux-article 13 du décret n°2007- 387 du 03/05/2001 précité ;

Suspension de la vérification primitive et de la mise sur le marché des instruments d'un modèle donné-article 21 du décret n°2007-387 du 03/05/2001 précité ;

Suspension de la mise sur le marché et de la mise en service d'instruments présentant à l'usage un défaut qui les rend impropres à leur destination (instruments ayant fait l'objet d'une approbation CEE de modèle)-IV de l'article 10 du décret du 4/08/1973 ;

Approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure en cas d'absence d'organisme désigné-articles 18 et 23 du décret n°2007-387 du 03/05/2001 précité ;

Injonctions aux installateurs d'instruments de mesure-article 26 du décret n°2007-387 du 03/05/2001 précité ;

Désignation d'organismes et retrait de désignation d'organismes désignés-article 36 du décret n°2007-387 du 03/05/2001 précité ;

Désignation d'organismes pour l'approbation CEE de modèle et pour la vérification primitive CEE-article 1er de l'arrêté du 8/11/1973 ;

Décision d'agrément, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés-articles 37 et 39 du décret n°2007-387 du 03/05/2001 précité - articles 40 et 43 de l'arrêté du 31/12/2001-arrêtés du 01/10/1981, du 14/09/1981 et du 07/07/2004 ;

Dérogation aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesures-article 41 du décret n°2007-387 du 03/05/2001 précité ;

Attribution, refus d'attribution ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes désignés ou agréés-article 45 de l'arrêté du 31/12/2001 ;

Aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure-article 62.3 de l'arrêté du 31/12/2001 ;

Aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais-article 5 du décret du 3/05/2001 et article 3 de l'arrêté du 31/12/2001 ;

Invitation d'un opérateur économique à mettre un terme à une non-conformité constatée article 5-20 du décret du 3/05/2001 ;

Ordre de remise en conformité, de rappel ou de retrait du marché d'un instrument de mesure non conforme article 5-20 du décret du 3/05/2001 article 5-20 du décret du 3/05/2001 ;

Interdiction ou la restriction de mise sur le marché, de mise en service ou d'utilisation d'un instrument de mesure non conforme article 5-20 du décret du 3/05/2001 ;

Délivrance de certificat d'examen de type en l'absence d'organisme désigné à l'articles 7 et 8 du décret du 3/05/2001 ;

Autorisation de mise en service d'un nombre limité d'instruments d'un type pour lequel une demande d'examen de type a été présentée-article 12 du décret du 3/05/2001 ;

Injonction au titulaire d'un certificat d'examen de type de porter remède aux défauts constatés et de demander un nouvel examen de type article 13 du décret du 3/05/2001 ;

Suspension du bénéfice de la marque d'examen de type et suspension de la mise sur le marché des Instruments du type présentant des défauts type article 13 du décret du 3/05/2001 ;

Mise en demeure d'un bénéficiaire de certificat d'examen de type de remédier aux défauts constatés sur les instruments en service type article 13 du décret du 3/05/2001 ;

Interdiction d'utilisation des instruments restant défectueux type article 13 du décret du 3/05/2001 ;
Suspension de la vérification primitive et de la mise sur le marché des instruments d'un modèle donné type article 21 du décret du 3/05/2001 ;

Suspension de la mise sur le marché et de la mise en service d'instruments présentant à l'usage un défaut qui les rend impropres à leur destination (instruments ayant fait l'objet d'une approbation CEE de modèle) IV de l'article 10 du décret du 04/08/1973 ;

Approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure en cas d'absence d'organisme désigné - articles 18 et 23 du décret du 3/05/2001 ;

Injonctions aux installateurs d'instruments de mesure- article 26 du décret du 3/05/2001 ;
Désignation d'organismes et retrait de désignation d'organismes désignés - article 36 du décret du 3/05/2001 ;

Désignation d'organismes pour l'approbation CEE de modèle et pour la vérification primitive CEE - article 1 de l'arrêté du 8/11/1973 ;

Décision d'agrément, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés- articles 37 et 39 du décret du 3/05/2001 ; articles 40 et 43 de l'arrêté du 31/12/2001 ; arrêtés du 01/10/1981, du 14/09/1981 et du 07/07/2004 ;

Dérogation aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesures - article 41 du décret du 3/05/2001 ;

Attribution, refus d'attribution ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes désignés ou agréés- article 45 de l'arrêté du 31/12/2001 ;

Aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure- article 62.3 de l'arrêté du 31/12/2001 ;

Aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais - article 5 du décret du 3/05/2001 et article 3 de l'arrêté du 31/12/2001 ;

Décision autorisant le contrôle des instruments par leur détenteur- article 18 de l'arrêté du 6/03/2007 ; article 25 de l'arrêté du 1er/08/2013 ; article 25 de l'arrêté du 21/10/2010.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Barbara CHAZELLE, la subdélégation de signature sera exercée par Xavier RAHER, à l'exclusion des compétences relevant du système d'inspection du travail :

- Patrice PEYTAVIN, directeur du pôle "politique du Travail" ;
- François CHAUMETTE, directeur, du pôle "entreprises, emploi et solidarités"
- Catherine LAPEYRE, directrice des services d'inspection du travail

Et dans la limite de leurs attributions, par :

- Niklas VASSEUX, adjoint au responsable du pôle "politique du Travail" ;
- Jean-Philippe DEVOUCOUX, responsable du département accompagnement des entreprises ;
- Patricia RENUCCI, responsable du département protection et insertion des jeunes ;
- Corinne ROUXELLE, responsable du département protection et insertion des adultes ;

- Florent DEZENAIRE pour la protection des adultes vulnérables ;
- Sandrine EUSTACHE pour la protection de l'enfance ;
- Djamila BEZZAOUYA pour les pupilles ;
- Laëtitia TOSI pour l'insertion par l'activité économique
- Nicolas BOUVET pour l'activité partielle
- Rhizlaine NAIT SI pour les services à la personne ;
- Florence DEMONREDON pour les services à la personne ;

Article 3

Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1 du présent arrêté :

- 1° la signature des conventions passées au nom de l'Etat avec le département, une ou plusieurs communes, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics,
- 2° les décisions portant attribution de subvention ou de prêts de l'Etat aux collectivités locales, aux établissements et organismes départementaux, communaux et intercommunaux,
- 3° les notifications de ces subventions ou prêts aux collectivités locales, établissements et organismes bénéficiaires,
- 4° les correspondances relatives au contrôle de légalité prévu par le titre I de la loi du 2 mars 1982,
- 5° les circulaires aux maires,
- 6° les arrêtés ayant un caractère réglementaire,
- 7° toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet se réserve expressément la signature ; toutes correspondances adressées aux cabinets ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert),
- 8° toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers généraux lorsqu'elles portent sur les compétences de l'Etat, à l'exception de celles concernant l'inspection du travail.

Article 4

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet du Paris.

Article 5

La décision n° 2021-86 DRIEETS du 26 juillet 2021 est abrogée.

Article 6

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, et les subdélégués mentionnés ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région et de la préfecture du Paris.

Fait à Aubervilliers, le 2 septembre 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Île-de-France

Gaëtan RUDANT



**SIGNÉ PAR
CERTIFICAT
ÉLECTRONIQUE**